

DÉPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE TRÉBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-NEUF du mois de JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,
dûment convoqué le 22 janvier 2021 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BERRE, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, JULIENNE à LE PROVOST, CHARMENTRAY à LE HENAFF

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Geneviève PIROT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

OBJET : TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX - ANNÉE 2021

Madame le Maire propose d'adopter des modifications et compléments de tarifs à la grille validée le 11 décembre dernier :

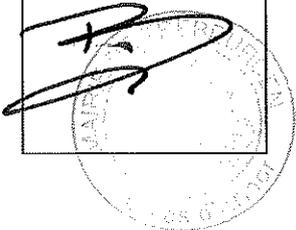
- La gratuité des heures de présence à l'accueil de loisirs du mercredi matin en raison de la modification temporaire des horaires scolaires et de la suspension des TAP.

- La fixation d'un tarif pour la facturation des interventions des agents sur le domaine public au bénéfice d'un tiers, évalué à 20 €/h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la grille générale des tarifs pour l'année 2021 présentée ci-dessus.

Délibération rendue
exécutoire, après
envoi en Préfecture,
le 04 février 2021
Le Maire, Bénédicte
BOIRON



Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON,

